



COLLECTIF  
CANOPÉE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Pour diffusion immédiate

## **Le Collectif Canopée collaborera avec la Ville de Québec pour la plantation de 2000 arbres et 250 arbustes sur des territoires non municipaux en 2023**

Québec, 26 janvier 2023

Le Collectif Canopée est fier d'annoncer sa collaboration avec la Ville de Québec dans la plantation de 2000 arbres et 250 arbustes sur des terrains non municipaux en 2023. Entériné au conseil municipal du 19 décembre 2022, cette entente représente le premier projet du Collectif Canopée, fondé pour mobiliser et soutenir les organismes du milieu dans la plantation d'arbres en milieu urbain et périurbain.

Le Collectif Canopée a d'ailleurs officiellement célébré son lancement hier, en présence de la vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Québec responsable de l'environnement et de la foresterie urbaine, Madame Marie-Josée Asselin, qui a prononcé une courte allocution.

### **Mobiliser la communauté pour accroître la canopée**

En 2015, la Ville de Québec s'est dotée d'une Vision de l'arbre, qui vise notamment à augmenter l'indice de canopée de 31 à 35 % à l'intérieur du périmètre d'urbanisation d'ici 2025. Étant donné que 75 % des terrains dans le périmètre urbain appartiennent à des propriétaires non municipaux, un effort collectif est essentiel pour atteindre cette cible.

« C'est pour répondre à l'appel à la communauté lancé par la Ville de Québec dans le cadre de la Vision de l'arbre que s'est formé le Collectif Canopée, un nouvel organisme qui met à profit l'expérience et l'expertise d'organismes, en plus de mutualiser les ressources matérielles et financières. Maintenant, nous aurons besoin de tous les propriétaires pour arriver à planter des milliers d'arbres pour s'adapter et lutter contre les changements climatiques. » - Mélanie Deslongchamps, cofondatrice du Collectif Canopée

### **Un service clé en main pour les propriétaires fonciers**

Les propriétaires de terrains privés et institutionnels (industries, institutions, commerces, organismes à but non lucratif, logements sociaux, groupe de propriétaires résidentiels, etc.) intéressés à accueillir un minimum de 5 arbres et arbustes pourront bénéficier d'un service de planification, de plantation et d'entretien des arbres pour une période de deux ans suivant leur mise en terre, de manière à assurer la pérennité des plantations. Un montant symbolique et modulé selon un ensemble de critères sera demandé aux propriétaires.

Un [formulaire de préinscription](#) est disponible sur le [site du Collectif Canopée](#), afin de recueillir les informations des propriétaires fonciers intéressés à prendre part au mouvement en accueillant des arbres et arbustes sur leur terrain.

### **À propos du Collectif Canopée**

Le Collectif Canopée est né de la volonté de soutenir les besoins grandissants de verdissement sur le territoire des régions administratives de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Ainsi, l'Association forestière des deux rives (AF2R), le Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale-Nationale (CRE Capitale-Nationale) et Agiro ont choisi d'unir leurs forces pour soutenir l'effort collectif des organismes du milieu.

**-30-**

### **Pour tout renseignements supplémentaires ;**

Mélanie Deslongchamps

Cofondatrice du Collectif Canopée et directrice générale d'Agiro

[melanie.deslongchamps@agiro.org](mailto:melanie.deslongchamps@agiro.org)

418.849.9844